

Règlement intérieur JCROBIN
(Version 2017)



1. Epreuve cyclo sportive : les circuits 125 et 150 km sont ouverts a tous les concurrents hommes et femmes âgés d'au moins 18 ans licenciés ou non licenciés. Les non licenciés et les licenciés FFCT doivent joindre un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition. Les autres licenciés (FFC, FSGT, UFOLEP, FFTRI) devront obligatoirement joindre une copie de leur licence
2. Les participants aux différentes épreuves sont tenus de respecter le code de la route. La présence de signaleurs ne signifie pas que la route est fermée. Une épreuve cyclo sportive n'est pas prioritaire.
3. Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves. Le port du dossard est obligatoire sur les deux épreuves cyclo sportives.
4. Les participants doivent être couverts pas une assurance responsabilité civile (individuelle où collective). Les dégâts corporels ou matériels ne sont couverts en aucun cas par l'organisation.
5. Seuls les véhicules de l'organisation (sécurité, secours, assistance) sont autorisés a suivre le déroulement de l'épreuve.
6. Les vélos couchés ne seront pas admis sur les deux circuits cyclo sportifs.
7. Les participants aux circuits cyclo sportifs ayant une moyenne inférieure à 25 km/h seront hors responsabilité de l'organisation.
8. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.
9. Remboursement des frais d'inscription : En cas de non participation à l'épreuve pour un concurrent et ce pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.
10. Par son inscription chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ou a reproduire son image en vue de toute exploitation promotionnelle de l'épreuve par quelque moyen que ce soit.
11. Le fait de participer aux différentes épreuves de la Jean Cyril ROBIN implique l'acceptation du présent règlement.